La loi sur le don d'organes et de tissus change

À compter du 26 mars 2021, l'Écosse disposera d'un système d'opposition.

Le don d'organes et de tissus reste une décision personnelle et vous avez le choix. Veuillez donc lire attentivement ce livret. Il explique :

- De quelle manière la loi change
- De quelle manière vous êtes concerné(e) par la loi
- Quels choix vous avez
- Comment enregistrer votre décision de don
- Ce qui se passe lorsque quelqu'un devient donneur

Healthier Scotland
Scottish Government

NHS SCOTLAND

La loi change… mais vous avez toujours le choix

À compter du **26 mars 2021**, une nouvelle loi sur le don d'organes et de tissus s'appliquera dans toute l'Écosse.

La loi change pour introduire un nouveau système d'« autorisation présumée » (deemed authorisation). Ce système est souvent appelé système d'« opposition » (opt out). Notre objectif est de sauver des vies et de les améliorer. Environ 1 % seulement des personnes décèdent d'une manière qui rend le don d'organes possible, donc chaque opportunité de don est très précieuse.

Le nouveau système signifie que, si vous n'avez pas enregistré d'opposition, à votre décès, la loi autorise le don de certains organes et tissus en vue d'une greffe. De plus amples informations sont fournies à la page 8 sur ce qui se passera si vous devenez donneur.

La loi ne s'applique pas à certains groupes de personnes (voir page 3) ou si un don serait contraire à vos opinions.

Si vous soutenez le don, il vous est toujours possible de choisir d'enregistrer volontairement votre décision de devenir donneur. Cela peut faciliter la tâche de votre famille et de vos amis et contribuer à faire en sorte que votre décision soit honorée.

Le système d'opposition ne s'appliquera qu'au don de parties du corps couramment greffées, telles que les reins, le cœur, les poumons, le foie et les tendons.

Votre famille et vos amis seront toujours consultés sur votre opinion afin de ne pas procéder au don si vous ne l'auriez pas souhaité.

La loi change pour contribuer à sauver des vies et à les améliorer.

Qui sera concerné par la modification de la loi ?

La nouvelle loi s'appliquera à la plupart des adultes résidant en Écosse.

Elle **ne s'appliquera pas** aux groupes suivants :

- **les enfants (de moins de 16 ans).**
- **les adultes qui n'ont pas la capacité de comprendre la nouvelle loi.**
- **les adultes ayant vécu en Écosse moins de 12 mois avant leur décès.**

Si une personne appartenant à l'un de ces groupes décède d'une manière rendant possible le don, et que cette personne n'a pas encore enregistré de décision au sujet du don, les membres de sa famille les plus proches seront consultés pour savoir s'ils souhaitent autoriser le don.

Que dois-je faire ?

Le don est une décision personnelle et vous avez le choix de faire un don ou non.

Vous pouvez enregistrer votre décision d'opposition au don dans le NHS Organ Donor Register (registre des donneurs d'organes du NHS) (voir page 7)

- Cela signifie que vous vous opposez au don de tous les organes et tissus.

Si vous souhaitez être donneur, vous pouvez enregistrer votre décision dans le NHS Organ Donor Register (voir page 7)

- Cela facilitera la tâche de votre famille et de vos amis et contribuera à faire en sorte que votre décision soit honorée.
- Si vous acceptez de donner certains types d'organes et de tissus, mais pas d'autres, vous pouvez faire clairement connaître vos choix lorsque vous enregistrez votre décision dans le NHS Organ Donor Register.
- Enregistrer votre décision de devenir donneur signifie également que vous acceptez certains tests et procédures médicaux qui pourraient être effectués avant votre décès dans le cadre du processus de don. Du personnel infirmier spécialisé parlera à votre famille avant que ceux-ci n'aient lieu. Des informations plus détaillées sur en quoi consistent ces procédures et tests médicaux sont disponibles à la page 9.

Vous pouvez choisir de ne rien faire

- Si vous ne faites rien en vertu de la nouvelle loi, on supposera que vous acceptez de donner certains organes et tissus en vue d'une greffe.
- Votre famille et vos amis seront toujours consultés pour connaître votre plus récente opinion, afin de s'assurer que le don ne sera pas effectué si ce n'est pas ce que vous auriez souhaité.
- La nouvelle loi ne s'appliquera pas à certains groupes de personnes (p. ex., les enfants) – voir page 3.
- Si vous ne faites rien, cela signifie également que vous acceptez certains tests et procédures médicaux qui pourraient être effectués avant votre décès dans le cadre du processus de don. Du personnel infirmier spécialisé parlera à votre famille avant que ceux-ci n'aient lieu. Des informations plus détaillées sur en quoi consistent ces procédures et tests médicaux sont disponibles à la page 9.

Le don est une décision personnelle et vous avez le choix de faire un don ou non.

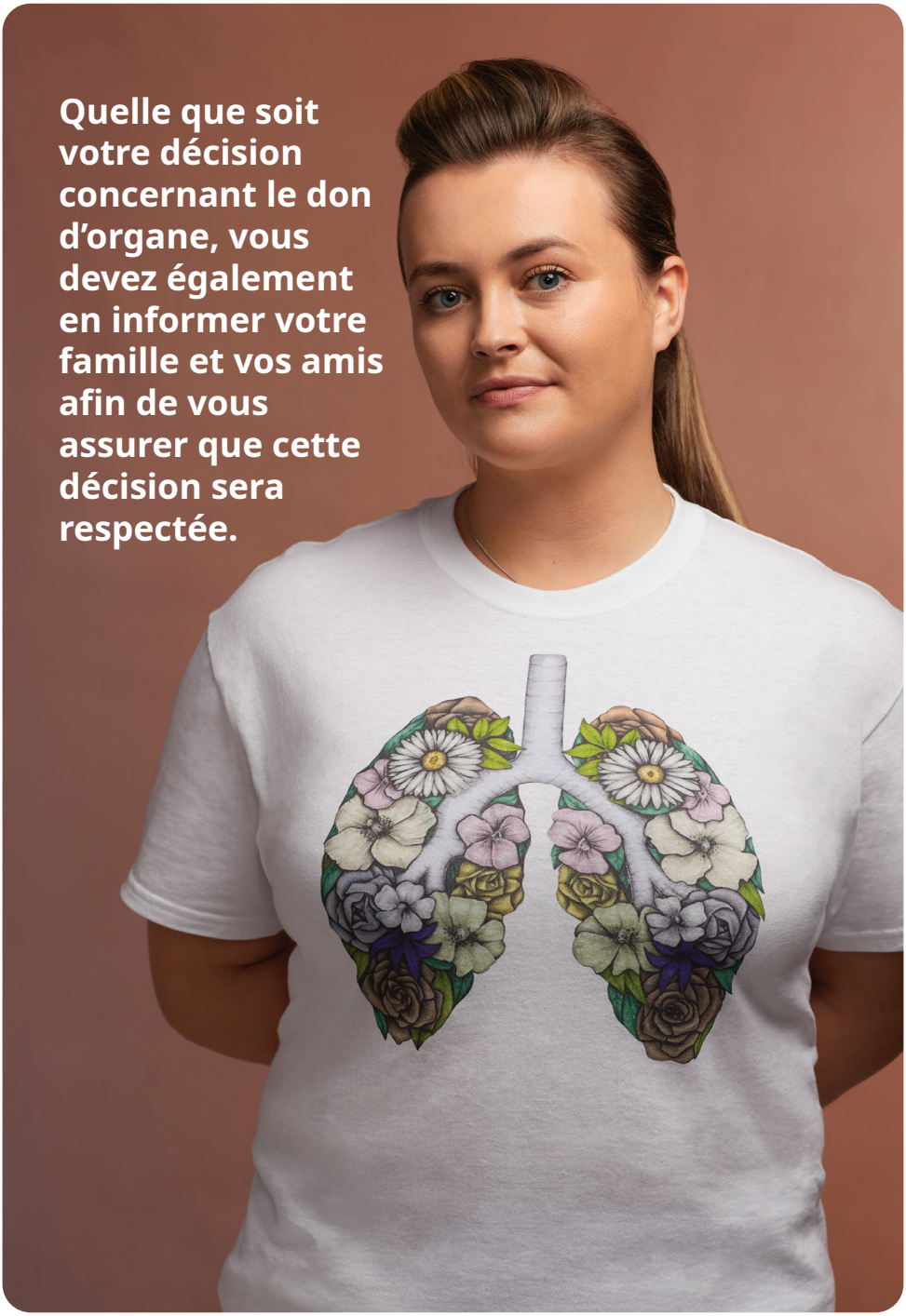
Quelle que soit votre décision concernant le don d'organe, vous devez également en informer votre famille et vos amis afin de vous assurer que cette décision sera respectée.

Enregistrer votre décision dans le NHS Organ Donor Register

L'enregistrement de votre décision dans le NHS Organ Donor Register (registre des donneurs d'organes du NHS) est simple et ne prend que quelques minutes. Vous pouvez également modifier ou confirmer une décision prise précédemment, ou mettre à jour vos informations.

Rendez-vous sur le site Internet www.organdonationscotland.org

Si vous préférez appeler pour enregistrer votre décision ou pour poser une question sur le changement de loi, téléphonez au 0300 303 2094
Les appels seront facturés au tarif d'un appel local en fonction de votre opérateur téléphonique.

Relais textuel : 18001 0300 1232323

Je ne souhaite pas enregistrer ma décision dans le NHS Organ Donor Register. Que dois-je faire ?

Le moyen le plus évident d'enregistrer votre décision est de le faire dans le NHS Organ Donor Register. Cependant, si vous ne souhaitez pas faire cela, vous pouvez faire une déclaration par écrit et en informer votre famille et vos amis, afin qu'ils soient au courant de votre décision. Ne vous en remettez pas à l'enregistrement de votre décision dans votre testament. Les testaments ne sont généralement lus qu'après que le don est possible, car le don doit être effectué très peu de temps après le décès.

Votre nom ne figurera pas sur le NHS Organ Donor Register tant que vous n'aurez pas enregistré une décision.

Que se passe-t-il si je deviens un donneur potentiel ?

Les médecins et le personnel infirmier feront tout ce qui est en leur pouvoir pour vous sauver la vie.

- Les médecins et le personnel infirmier soignent le patient et s'engagent à faire tout leur possible pour sauver la vie de cette personne.
- Ce n'est qu'après avoir discuté et convenu avec votre famille qu'il ne reste plus rien à faire, que la possibilité d'un don d'organe sera abordé avec sensibilité avec votre famille.

Vérification du NHS Organ Donor Register

- Du personnel infirmier spécialisé non impliqué dans vos soins vérifiera le NHS Organ Donor Register (registre des donneurs d'organes du NHS) pour voir si vous avez enregistré une décision concernant le don.
- Il partagera ensuite cette information avec votre famille et vos amis proches, afin qu'ils sachent ce que vous vouliez et pour vérifier s'il s'agissait de votre opinion la plus récente.

Quels tests médicaux doivent être effectués avant que le don puisse avoir lieu ?

- Dans le cadre du processus de don, certains tests et procédures médicaux de routine peuvent être effectués dans l'unité de soins intensifs, peu de temps avant le décès. Ceux-ci ne peuvent avoir lieu que s'ils permettent aux médecins de vérifier que l'organe est compatible avec une personne inscrite sur la liste d'attente des greffes et que la greffe est susceptible d'être réalisée en toute sécurité et d'être réussie.

- Ces procédures et tests médicaux sont effectués avec le même soin que tout autre traitement hospitalier. Ils ne peuvent donc avoir lieu que s'il est peu probable qu'ils vous causent des dommages ou de l'inconfort. Sans certains de ces procédures et tests médicaux, il sera impossible d'effectuer le don.

- Ceux-ci incluent :
  - Prélèvement d'échantillons de fluides pour les tests, tels que le sang ou l'urine
  - Radiographies ou échographies effectuées au chevet du patient
  - Surveillance du cœur et de la respiration
  - Administration de médicaments ou d'autres fluides (par exemple, du sang parfois) par perfusion.

- On supposera que vous acceptez la réalisation de ces procédures et tests médicaux de routine, sauf si vous êtes opposé(e) à faire don de vos organes. Cependant, du personnel infirmier spécialisé parlera à votre famille et à vos amis pour s'assurer que ces tests ne sont pas effectués si ce n'est pas ce que vous auriez souhaité.

- En de très rares occasions, il peut être nécessaire de procéder à des procédures et tests médicaux plus invasifs, mais uniquement si les tests de routine mentionnés ci-dessus ne fournissent pas suffisamment d'informations pour la réalisation en toute sécurité d'une greffe réussie. Ces autres tests ou procédures peuvent inclure une petite biopsie cutanée, des échographies effectuées ailleurs qu'au chevet du patient, l'utilisation d'un appareil pour examiner de manière interne vos poumons et vos voies respiratoires, ou l'utilisation d'un écouvillon pour prélever un petit échantillon à l'intérieur du corps. **Cependant, on ne supposera pas que vous acceptez ces procédures, ce qui signifie qu'elles ne seront effectuées qu'avec l'accord de votre famille.**

De plus amples informations sur le système d'opposition au don d'organes et de tissus sont disponibles à www.organdonationscotland.org

Ma religion, ma foi ou mes convictions seront-elles prises en considération avant que le don ne soit effectué ?

Oui, vous pouvez indiquer dans le NHS Organ Donor Register (registre des donneurs d'organes du NHS) si votre foi ou vos croyances sont importantes et cela sera pris en compte lors de la discussion avec votre famille au sujet du don.

Votre famille sera interrogée sur votre opinion, afin de s'assurer de ne pas procéder au don si ce n'est pas ce que vous auriez souhaité, et de s'assurer qu'il ne sera effectué que si cela est conforme à votre foi ou à vos croyances.

De plus amples informations sur la foi et les croyances et le don d'organes et de tissus peuvent être consultées à : www.organdonationscotland.org/faith-and-beliefs

Il est très important que des personnes de tous horizons donnent des organes et des tissus, car le taux de réussite est bien meilleur lorsqu'une personne reçoit une greffe d'un donneur appartenant au même groupe ethnique. Par exemple, les Noirs et les Asiatiques sont davantage susceptibles d'avoir besoin d'une greffe de rein que les Blancs, le besoin de donneurs noirs et asiatiques est donc plus grand.

Vous pouvez indiquer si votre foi ou vos croyances sont importantes dans le NHS Organ Donor Register

La loi change…
mais vous avez toujours le choix

À compter du 26 mars 2021, la loi sur le don d'organes et de tissus en Écosse va changer. Cela signifie que vous serez considéré(e) comme ayant accepté d'être donneur à votre décès, à moins que vous n'ayez choisi d'enregistrer votre opposition. Le don reste une décision personnelle et vous avez le choix.

De plus amples informations sur le don d'organes et de tissus et le changement de loi sont disponibles à : **www.organdonationscotland.org**

Enregistrez votre décision de don sur le NHS Organ Donor Register

En ligne : **www.organdonationscotland.org/your-decision/how-register**

Par téléphone : si vous préférez appeler pour enregistrer votre décision ou si vous avez une question concernant le changement de loi, veuillez appeler la ligne d'assistance pour parler à un conseiller formé à cet effet au **0300 303 2094**.

Les appels seront facturés au tarif d'un appel local en fonction de votre opérateur téléphonique.

Relais textuel : **18001 0300 1232323**

Chat textuel : **07860 034343**

Ce dépliant est disponible sous d'autres formats et dans plusieurs langues.

Scannez le code QR ci-dessous ou visitez le site **www.organdonationscotland.org/resources**

Healthier Scotland
Scottish Government

NHS SCOTLAND